



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



Fonds pour la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant



FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

INITIATION A L'AGRICULTURE BIODYNAMIQUE

Toutes productions (végétales)

Avec Vincent Masson – Biodynamie Service

Mercredi 22 & Jeudi 23 novembre 2017 à Avignon

&

Vendredi 9 mars 2018 (lieu à confirmer)

Objectif général de l'action de formation :

L'objectif de la formation est de comprendre les concepts de base de l'approche et de la méthode biodynamique appliquée à l'ensemble des productions agricoles végétales (arboriculture, maraichage, oléiculture et viticulture), de connaître les techniques spécifiques et leur mise en pratique.

Le programme, notamment sur la 3^{ème} journée, sera adapté en fonction des besoins et demandes exprimés par chacun en début de formation.

Prérequis : pas de prérequis demandés.

Public cible : agriculteurs, agricultrices et porteurs de projets du Vaucluse et des départements limitrophes.

Compétences visées : à la suite de la formation, les stagiaires pourront mettre en place et pratiquer dans un objectif d'amélioration technique durable de leur exploitation les principes de l'agriculture biodynamique.

Critères et modalités d'évaluation des résultats :

- Pour évaluer les capacités acquises par chaque stagiaire, une évaluation croisée orale (entre stagiaires et sous le contrôle de l'intervenant et de l'animateur) sera réalisée en fin de journée.
- Pour évaluer la satisfaction des stagiaires un questionnaire de satisfaction sera remis à chaque stagiaire à la fin de la formation.

PROGRAMME

Mercredi 22 novembre - 9h à 17h

Objectif : Connaître les principes fondamentaux de l'agriculture biodynamique et les appliquer aux cultures agricoles végétales (arboricoles, maraichères, oléicole et viticoles).

➤ Introduction aux bases de l'agriculture biodynamique

- Définition de l'agriculture biodynamique
- L'origine du "cours aux agriculteurs", les personnalités marquantes

13h - Repas (tiré du sac)

- Concepts de base : notion d'organismes agricoles ; les règnes de la nature ; notion de chaos,...
- La nutrition des plantes



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



Fonds pour la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

Jeudi 23 novembre - 9h à 17h

- Les préparations biodynamiques : mise en œuvre, application et résultats
 - Le matériel pour les différents travaux (dynamiseurs, recueil d'eau de pluie, pulvérisateurs,...) : choix des outils et matériaux idéaux incluant des retours sur expériences ; Versus, s'adapter aux possibilités des agriculteurs, faire au mieux à moindre coût, ...
 - Mise en œuvre, application et résultats :
 - Les préparations 500 et 500P
 - La préparation 501
 - Préparations valériane (507) et prêle (508)

13h - Repas (tiré du sac)

- Le compostage
 - Préparations du compost
 - Compost de bouse
- Résultats de recherche
- Echanges nourris tout le long de l'intervention entre les participants et l'intervenant.
- Echanges avec les participants pour valider les thèmes qui seront abordés lors du 3^{ème} jour en fonction de leurs souhaits soit de découvrir d'autres méthodes, soit d'approfondir celles précédemment abordées lors des 2 journées réalisées.

Méthodes pédagogiques et moyens matériels pour les 2 jours :

Présentation orale avec l'aide de support visuel (diaporama, documents ...) et explication orale avec l'aide de paperboard pour les illustrations. Matériel de démonstration (préparation, plants, bassine).

Vendredi 9 mars (lieu à définir) – 9h à 17h

Suite de la formation théorique sur la connaissance et la mise en œuvre de l'agriculture biodynamique appliquée aux productions végétales.

9h-13h Apport théorique (en salle)

Les différents thèmes qui seront abordés et définis à la fin de la deuxième journée de formation pourront être :

- Soins aux plantes par les plantes pour la régulation des parasites



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs Bio du Vaucluse



Fonds pour la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant



FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

- Tisanes, décoctions, etc.
- Autres...

➤ Badigeons, pralins

➤ Rythmes cosmiques

- Description des rythmes principaux
- Emploi des calendriers

➤ Incinérations

13h - Repas (tiré du sac)

14h-17h (Terrain)

➤ Visite d'une exploitation en biodynamie

➤ Démonstration de brassage et pulvérisation manuels, mise en pratique par les participants

Méthodes pédagogiques et moyens matériels :

- Explications, échanges oraux et pratique sur terrain, au sein d'une exploitation biodynamique.
- Explications et descriptions par l'agriculteur intervenant de ses choix techniques. Avis et conseils de l'intervenant.
- Exercice de mise en pratique par les stagiaires de la technique de brassage manuel : chacun peut tester pendant environ 10 à 15 min cette technique particulière adaptée à des dynamisations de préparations de petits volumes. Utile dans un premier temps pour ne pas acheter directement un dynamiseur et tester sur des parcelles, et acquérir avec les conseils du formateur le geste adéquat, tant au niveau du mouvement en lui-même pour bien produire le chaos efficient qu'au niveau ergonomique pour ne pas se fatiguer trop vite pour pouvoir le faire pendant le temps voulu à savoir 1h.
- Méthode participative, en accordant une place importante aux échanges entre stagiaires et intervenant.

INFOS PRATIQUES

Moyens d'encadrement :

Intervenant : Vincent Masson – Biodynamie Service - www.biodynamie-services.fr

Animation/logistique : Anne Guittet, Animatrice Agribio 84

Adresse lieu (22 - 23 novembre 2017 & 9 mars 2018) : Maison de la bio (Bio de Provence et GRAB)
- 255 chemin de la Castelette - BP 21284 - 84 911 Avignon cedex 09. Cf. plan d'accès ci-dessous.

Repas du Midi : Tiré du sac.

Tarifs :



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs du Vaucluse



Fonds pour
la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant



l'Europe
s'engage
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



MINISTÈRE
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

La formation est gratuite* pour les contributeurs VIVEA (agriculteurs, conjoints collaborateurs et cotisants solidaires à jour de leur cotisation MSA).

Pensez au service de remplacement (Info SR Vaucluse : 04 90 84 00 06)

Frais de participation de 175 €/jours de formation pour les agriculteurs non éligibles aux fonds de formation VIVEA et pour les salariés (possibilité de prise en charge par les fonds de formation professionnelle : OPCALIM, FAFSEA...).

*En fonction du nombre de participants, une participation pourra vous être demandée.



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs Bio du Vaucluse



Fonds pour
la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant



FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

BULLETIN D'INSCRIPTION*

Nom et Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Commune :

Téléphone : E-mail :

Date de naissance (exigée par le VIVEA) :

Précisions sur votre statut :

Chef d'exploitation Cotisant solidaire Salarié agricole Technicien, conseiller agricole autre, précisez.....

Adhérent à une association du réseau Bio de PACA : NON OUI
laquelle ?.....

Quelles productions faites-vous : Arboriculture / Maraichage / Oléiculture / Viticulture

Vos attentes vis-à-vis de la formation :

Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ? : site internet InPACT Site internet Bio de PACA Catalogue de formation InPACT Collègues agriculteurs ou porteurs de projets Newsletter Autre (préciser)

Je déclare avoir lu et accepte les conditions générales de formation

Date :

Signature :

JE M'INSCRIS À LA FORMATION

INITIATION A L'AGRICULTURE BIODYNAMIQUE

Je suis éligible au VIVEA

Agriculteur, cotisant solidaire, porteurs de projets, la formation est prise en charge totalement ou partiellement, mais vous devez nous **joindre obligatoirement les originaux** :

Pour les porteurs de projet **d'une attestation de démarche d'installation**

Pour les nouveaux installés **d'une attestation d'affiliation MSA précisant la date d'installation**

Joindre un chèque de caution de 175€

Je ne suis pas éligible au VIVEA

Salariés, demandeurs d'emploi, vous pouvez être aidés par votre fond de formation (fafsea, opcalim, ...), pôle emploi,.... Le coût journalier est de 175 €. Nous pouvons vous faire un devis ou une facture sur demande.

Joindre un chèque de caution de 175 €

L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription et du chèque de réservation.

JE JOINS UN CHÈQUE DE € À L'ORDRE DE CIVAM BIO DU VAUCLUSE AVEC MON BULLETIN D'INSCRIPTION.

À RENVoyer À :

AGRIBIO VAUCLUSE - M.I.N.5 - 15 AVENUE PIERRE GRAND 84953 CAVAILLON CEDEX



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



Fonds pour
la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant



FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

Contact : Anne Guittet - 04 32 50 24 56 - agribio84@bio-provence.org

Accès Maison de la Bio à Avignon

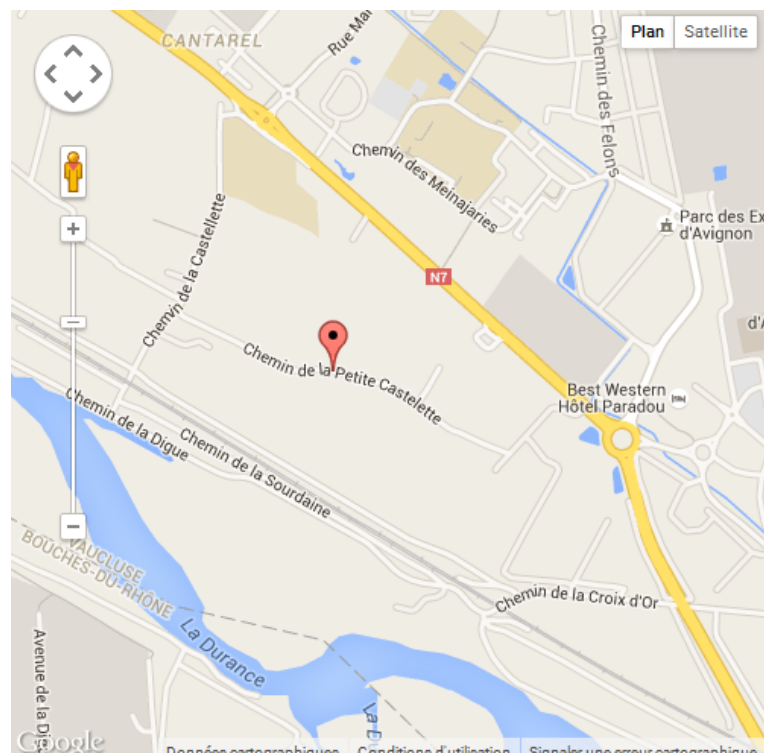
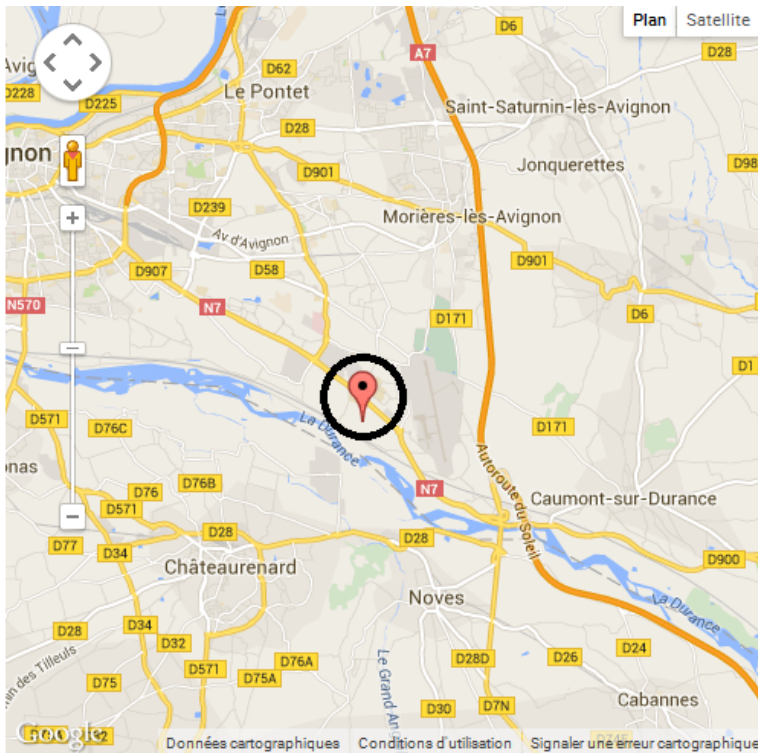
(Si vous êtes perdu uniquement pour le jour J : 06 63 87 83 09)

255, Chemin de la Castelette – BP 11283 – 84911 – AVIGNON Cedex 9
Coordonnées GPS : N 43° 54' 30 – E 4° 52' 55

Train : > Gare TGV Avignon < Zone de Courtine – Tel. 08 92 35 35 35 > Gare SNCF Avignon < Boulevard Saint-Roch - Une navette relie les deux gares

Bus : > Compagnie de bus TCRA < Tel. 04 32 74 18 32 – www.tcra.fr Ligne 21 : Gare routière – Lycée Agricole – Caumont Ligne 3 : Hopital – Agriscope – Parc des expos/Agroparc Ligne 17 : Le Pontet – Agriscope – Parc des expos/Agroparc

En arrivant du centre d'Avignon, prendre la route de Marseille et N7 direction Cavaillon –Aix. Vous passez devant le centre commercial Mistral 7. Au rond-point tout droit. Continuez sur 900 m et prendre à droite chemin de la Castelette. Continuez sur ce chemin 300 m environ. Vous arrivez face à un portail vert, rentrez sur le parking de la maison de la bio (Mas en pierre).





• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs Bio du Vaucluse



Fonds pour la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant



FORMATION AGRIBIO VAUCLUSE

N° Agrément PA 01651

N° OF : 93840249684

--- Programme et inscription ---

*CONDITIONS GÉNÉRALES DE FORMATION

PENSEZ AU SERVICE DE REMPLACEMENT

Pour participer à des formations, vous pouvez bénéficier d'un service de remplacement à un coût minime, durant la formation elle-même ou dans les trois mois qui suivent. Contactez votre antenne locale :

■ Vaucluse : 04 90 84 00 06

■ Bouches-du-Rhône: 04 42 96 15 89

www.servicederemplacement.fr

LE CRÉDIT D'IMPÔT À LA FORMATION

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout chef d'exploitation au régime du bénéfice réel, ainsi que ses associés. Il s'applique même aux non imposables.

COMMENT EST-IL CALCULÉ ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaires du SMIC dans la limite de 40h/an.

Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, la différence est remboursée par le fisc.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

La déclaration se fait via le formulaire Cerfa N°12635*01. La pièce justificative (en cas de contrôle) est la **facture de l'organisme de formation** ou en son absence (formation prise en charge en totalité par l'OPCA ou le FAF), l'attestation de stage précisant.

PUBLIC : Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarche d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point accueil installation.

ASPECTS PRATIQUES : Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques de la formation (dates, horaires, lieux, coût, intervenants et programme détaillé) sont communiqués aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.

COÛT DES FORMATIONS : La majorité des formations sont prises en charge pour les adhérents. Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisées sur le programme. Pour les non adhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée. Les conditions financières d'une formation pourront être changées en fonction de l'avis du comité VIVEA.

Le repas et les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires.

JE SOUHAITE PARTICIPER À UNE FORMATION : Je prends connaissance des conditions générales de formation.

Je renvoie le bulletin d'inscription, un chèque de caution ainsi que les documents demandés dans le bulletin. L'inscription est définitivement validée à réception de ces documents. Le chèque de réservation sera restitué au stagiaire à la fin de la formation.

JE NE VEUX/PEUX PLUS PARTICIPER À LA FORMATION : J'annule par écrit impérativement 7 jours avant le début de la formation. En cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure (absence de justificatif), le Civam bio du Vaucluse se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution dans son intégralité. *En effet, une annulation d'inscription peut remettre en cause le maintien d'une formation : pensez aux autres en ne vous y prenant pas au dernier moment.*

SI LE CIVAM BIO DU VAUCLUSE ANNULE OU REPORTE LA FORMATION : En effet, le Civam bio du Vaucluse se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation à une date ultérieure, notamment en cas d'un effectif insuffisant ou pour un refus d'une formation par VIVEA. Dans ce cas, je serai informé(e) et remboursé(e) dans les meilleurs délais.

APRÈS LA FORMATION : attestation de présence remise à la fin de la formation ; feuilles d'émargement, convention et facture acquittée sur demande notamment pour pouvoir bénéficier du service de remplacement et du crédit d'impôt.